

> Médecins spécialistes

## Report de la mesure de pertinence : Étude du taux d'épuration

Dans l'[infolettre 188](#) du 22 novembre 2021, nous vous informions que le service « Étude du taux d'épuration » (code de facturation **08690**), sous l'onglet *F – Médecine nucléaire* du *Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement*, ne peut être facturé pour l'analyse d'un test respiratoire à l'urée marquée au C14 pour la recherche d'infection active à *Helicobacter pylori*.

**Cette mesure**, adoptée par l'Institut de la pertinence des actes médicaux et qui entraine en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2021, **est reportée à une date ultérieure**. Nous vous aviserons de la nouvelle date de mise en application de ce changement lorsqu'elle sera connue.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)